



vous informer

Consulter
un médecin spécialiste

■ Santé pratique



santé
famille
retraite
services

www.msa.fr

L'essentiel & plus encore

Dans le parcours de soins, votre médecin traitant peut vous orienter en cas de besoin, et avec votre accord, vers un autre médecin (rhumatologue, cardiologue, dermatologue, etc). Ce médecin spécialiste est appelé médecin “correspondant”.

Vous êtes toujours libre de consulter le médecin de votre choix, mais, pour rester dans le parcours de soins et vous assurer un suivi médical coordonné, vous devez d’abord consulter votre médecin traitant déclaré.

Pourquoi le suivi médical coordonné ?

✚ Pour un meilleur partage des informations

En suivant le parcours de soins, vous bénéficiez du suivi médical coordonné. Le spécialiste tiendra informé votre médecin traitant de votre état de santé et, avec votre accord, lui transmettra les éléments nécessaires à la bonne coordination de vos soins (résultats d’examens complémentaires, comptes rendus opératoires, etc).

✚ Pour être mieux remboursé

Lorsque votre médecin traitant vous oriente vers un autre médecin, vous êtes dans le parcours de soins, donc votre taux de remboursement habituel est maintenu.

Tableau des tarifs

		Tarif	Base de remboursement	Montant remboursé*
Dans le parcours de soins	Spécialiste secteur 1	28 € (tarif conventionnel)	70 % de 28 €	18,60 €
	Spécialiste secteur 2	Libre	70 % de 23 €	15,10 €
	Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue secteur 1	43,70 € (tarif conventionnel)	70 % de 43,70 €	29,59 €
	Psychiatre, neuropsychiatre, neurologue secteur 2	Libre	70 % de 37 €	24,90 €
Hors parcours	Spécialiste secteur 1	33 € (maximum)	30 % de 25 €	6,50 €
	Spécialiste secteur 2	Libre	30 % de 23 €	5,90 €

*Ce montant tient compte de la retenue de 1€ de participation forfaitaire. Cette participation est retenue sur vos remboursements de consultations de médecin généraliste ou spécialiste et examen de radiologie ou biologie. Cet effort solidaire et collectif contribue à la préservation de notre système de santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur msa.fr.

IMPORTANT

Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif conventionnel. Le médecin de secteur 2 pratique des honoraires libres.

N'hésitez pas à demander le secteur et les honoraires pratiqués par le médecin que vous souhaitez consulter lors de votre prise de rendez-vous ou retrouvez ces informations sur msa.fr.

BON A SAVOIR

Lorsque les honoraires dépassent un seuil de 70 €, le médecin doit vous faire un devis si vous en faites la demande.



Les médecins spécialistes en accès direct

Dans les cas suivants, si vous êtes dans le parcours de soins, vous serez remboursé au meilleur taux, sans qu'il soit nécessaire de consulter votre médecin traitant.

Si vous désirez consulter directement :

- ▶ un ophtalmologue pour une prescription de lunettes, un dépistage ou un suivi d'un glaucome ;
- ▶ un gynécologue dans le cadre des consultations périodiques, d'un suivi ou d'une interruption volontaire de grossesse ;
- ▶ un psychiatre si vous avez entre 16 et 25 ans ;
- ▶ un stomatologue pour les soins suivants uniquement :
 - soins de prévention bucco-dentaire,
 - soins conservateurs (obturations dentaires définitives, soins d'hygiène bucco-dentaire),
 - soins chirurgicaux (extractions dentaires, lésions osseuses et gingivales),
 - prothèses dentaires,
 - traitements d'orthopédie dento-maxillo-faciale.

Et aussi dans les cas particuliers suivants :

- ▶ les consultations concernant la pathologie pour laquelle votre médecin traitant vous a adressé chez ce spécialiste ;
- ▶ la consultation d'un autre médecin en cas d'urgences médicales ou d'absence de votre médecin traitant ;
- ▶ la consultation d'un autre médecin si vous êtes en déplacement ou en congés loin de votre zone de résidence habituelle.

Forte de ses valeurs mutualistes, la MSA veille à la bonne information de ses adhérents, afin de les responsabiliser à la bonne utilisation du système de santé. Elle mène aussi de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé.

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore